

RECENSEMENT

Recensement annuel de la population mantaise sur un échantillon de 8% environ de la population

Comment ?

Depuis janvier 2004, le recensement de la population mantaise est effectué **chaque début d'année**, sur un échantillon de 8% environ de la population. Il se peut donc que vous soyez sollicité à cette période, même si des proches ou des voisins ne le sont pas.

Si vous recevez la visite d'un **agent recenseur**, muni d'une carte officielle. Il vous déposera la notice explicative ainsi que les codes d'accès pour répondre par internet ou bien, une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement, si vous ne souhaitez pas répondre par internet. Il pourra vous aider à remplir ces documents. Il sera tenu au secret professionnel et respectera les gestes barrières.

Le service État-civil de la mairie assurera une permanence à l'Hôtel de Ville, aux horaires habituels d'ouverture au public, pour répondre aux questions des habitants sondés et les aider à remplir le questionnaire.

Si vous êtes **absent**, vous pouvez remettre vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les confiera à votre agent recenseur. Vous pouvez également les envoyer directement à l'Hôtel de Ville ou à la direction régionale de l'Insee.

Anonymat et confidentialité

Les réponses seront **confidentielles** et les statistiques produites resteront **anonymes**. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Répondez le plus précisément possible

De la justesse des réponses dépendent la précision des résultats finaux. Et des résultats finaux dépendent bon nombre de subventions allouées à la Ville, qui contribuent à son évolution et à son embellissement.

Le recensement est un acte civique, utile à tous : il est essentiel que chacun participe.

Il fournit des informations sur le nombre de **logements**, d'**habitants** et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens...).

Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...) et déterminent les moyens de transport à développer...

Le recensement aide également à cibler les besoins en logement, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

SERVICE ÉTAT CIVIL

Plus d'informations :

www.insee.fr (<http://www.insee.fr>)